

an	CD					le 31 mars 1964.
Date	1.11					
Visa	cl					cl.
EPO		- 1. 4. 64		11		
A.B. 21.232 Cuba. O.						

311 - Cuba
GA/FA

Notice à la Division des Affaires politiques.

A l'attention de Monsieur P. Cuénoud.

Selon le désir que vous avez exprimé, nous n'avons pas manqué de prendre contact avec plusieurs experts fromagers ayant des connaissances d'espagnol et d'anglais et qualifiés pour occuper pendant trois à quatre mois un poste de fromager au service du Gouvernement de Cuba.

Nos recherches n'ont malheureusement pas abouti. Les fromagers MM. Ernst Siegenthaler et Joseph Marti, que l'émissaire du Gouvernement cubain a rencontrés lors de sa visite en Suisse, sont empêchés de se rendre à Cuba par des raisons d'engagement professionnel.

D'autres experts nous ont fait comprendre qu'accepter une mission à Cuba risquerait de nuire à leur situation en Suisse; en effet, ils ont beaucoup à faire avec des paysans dont ils doivent tenir compte des convictions politiques. Certains de ces experts nous ont conseillé de chercher un fromager par la voie de la presse professionnelle, mais il va de soi que notre Département ne peut faire paraître une telle annonce pour le Gouvernement de Cuba.

Nous regrettons ce résultat négatif et en vous renvoyant ci-joint la copie de la lettre de notre Ambassade à Cuba du 5 mars ainsi que son annexe, nous vous laissons le soin de donner à cette affaire la suite qui vous paraîtra convenir.

Annexes mentionnées.

Le Délégué
à la coopération technique

P. O.

Dodis

